

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.159

L'An deux Mille Sept, le 28 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 décembre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 décembre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, M. MOST, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. POTENNEC représenté par M. CAU
Mme TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS -EXCUSES : Mme DAVID, M. FAVRE, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Convention Générale d'Objectifs entre la Collectivité et l'Association Royan Vaux Atlantique Football Club – Avenant n° 1

RAPPORTEUR : M. DENIS

VOTE : UNANIMTE

Il est proposé d'approuver un avenant n° 1 à intervenir à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Royan Vaux Atlantique Football Club, augmentant le concours financier de la Collectivité de 10.000 euros (10.000 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet d'avenant n° 1,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'Association Royan Vaux Atlantique Football Club,
- D'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 précité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 janvier 2008

Le Maire,
H. LE GUEUT